

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 09 juillet 2018

Date de convocation : 03 juillet 2018

L'An Deux Mille Dix Huit, le Lundi 09 juillet, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Gervais, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert GUERINEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 18, présents 10, votants 15

Présents : MM GUERINEAU Robert, SIGWALT Richard, DESDOUETS-FERANDIN Jocelyne, RIOU Marie-Claude, LOIZEAU Jean, LE CIGNE Johann, BONNAMY Maryse, CROCHET Thierry, CHEBOUKI Nathalie, PITAUD Marc.

Absents et excusés : SOUCHET Jean ayant donné pouvoir à LECIGNE Johann, GUILLOT Bertrand ayant donné pouvoir à RIOU Marie-Claude, LANDREAU-BONENFANT Cécile ayant donné pouvoir à FERANDIN Jocelyne, POTIER Stéphanie ayant donné pouvoir à BONNAMY Maryse, BESSONNET Virginie ayant donné pouvoir à GUERINEAU Robert, TURPAUD Marie-Caroline, RENAUDIN Cécile et FRIMIN Denis.

Secrétaire de séance : Monsieur Richard SIGWALT.

Les membres présents adoptent à l'unanimité le précédent compte-rendu.

Monsieur le Maire demande l'autorisation à l'assemblée de rajouter deux points à l'ordre du jour portant sur

- Avenant n°1 – lot 3 BATTTECH– local technique stade
- Demande de subvention RASED

FINANCES ET BUDGETS

Accueil périscolaire : bilan financier 2017/2018 et tarification 2018/2019

Monsieur le Maire donne les résultats financiers du service de l'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2017/2018.

APS	Dépenses :	10.481,56 €
	Recettes :	14.854,13 €
	Excédent :	4.372,57 €

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de revoir les tarifs de l'accueil périscolaire pour la rentrée prochaine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **décide de maintenir** pour 2018/2019 les tarifs de l'accueil périscolaire au même tarif que pour l'année scolaire 2017/2018 soit 2€ de l'heure soit

- 5€ pour 2h30
- 10€ pour 5 heures
- 20€ pour 10 heures
- Tout dépassement de l'horaire de fermeture sera facturé 2€ le 1/4h

SyDEV – convention éclairage grotte de Bordevert

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les propositions chiffrées du SyDEV, concernant les travaux neufs d'éclairage de la grotte de Bordevert.

Le montant des travaux est de 6.660 € HT. Le SyDEV prenant à sa charge 30% de ce montant, la participation de la commune s'élève à 4.662 €.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal accepte le montant de la participation et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir. Cette somme est inscrite au Budget Primitif 2018, opération 70.

RASED – demande de subvention

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un courrier reçu du réseau d'aide spécialisé aux élèves en difficulté (RASED) pour une demande de subvention pour la rentrée prochaine. Le courrier ne précisant pas le montant sollicité, cette demande sera présentée de nouveau au conseil municipal du mois de septembre, renseignements pris. Le conseil municipal y est toutefois favorable.

ENVIRONNEMENT VOIRIE

Assainissement Rapport du Délégué (RAD) année 2017

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le rapport de la société SAUR, délégué du service de l'assainissement, et communique la synthèse de l'exercice 2017.

Données techniques

Nombre de postes de refoulement : 10

Linéaire de conduites (en ml) : 15 552

Capacité épuratoire existante : (en Eq.Hab) 3500

Données clientèles

Nombre d'abonnés : 904

Volume facturés : 65 301 m³

Indicateurs qualitatifs

Volume épurés : 77 737 m³

Quantité de boues produites (en MS) : 40

Le présent rapport du délégué est adopté à l'unanimité.

Assainissement Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) année 2017

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du Code Général des Collectivités

Territoriales, Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement.

Il est demandé à l'Assemblée de donner son avis sur le rapport suivant (ci-annexé) et notamment :

– **Indicateurs techniques :**

Volumes facturés 65.301 m³ (après coef)

15,6 kms de canalisations

10 postes de relèvement

Nombre d'abonnés : 884

– **Indicateurs financiers :**

Tarif de l'eau	part de l'exploitant	part de la collectivité
----------------	----------------------	-------------------------

Abonnement (part fixe)	19,72 € HT	37€ HT
------------------------	------------	--------

Consommation (part variable)	0,6661€ HT/ m ³	0,8500€ HT / m ³
------------------------------	----------------------------	-----------------------------

Organismes publics (redevance modernisation réseaux) : 0,18€ HT

TVA : 5,5%

Prix TTC du service au m³ pour 120m³ : 2,39€ soit 286,28€ pour 120 m³.

– **Financement des investissements,**

Encours de la dette au 31.12.2017 : 930.332€

Annuité 42.990€ (capital) et 36.639€ (intérêts)

Amortissement travaux : 99.570€

Amortissement subventions : 54.728€

Amortissement lagunes : 31€

Recettes de la collectivité : 87.000€ (versements)

Travaux (nouveaux branchements) : 27.200€

Recettes de l'exploitant : 59.500€ (redevances)

Le rapport présenté par la société GETUDES Consultants est adopté à l'unanimité.

Stade des primevères avenant aux travaux

Monsieur le Maire signale à l'Assemblée, dans le cadre des travaux du stade des primevères, la nécessité de procéder à des modificatifs sur les travaux, liés notamment à l'élargissement de la voie piétonne autour du terrain au niveau des candélabres et en façade de la construction.

L'avenant n°2 présenté par le groupement Guy Limoges/CharierTP s'élève à 817€ HT faisant porter le total du marché à 328.057,97 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Accepte la réalisation de ces travaux
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

Local technique stade des primevères – avenant aux travaux

Monsieur le Maire signale à l'Assemblée, dans le cadre des travaux de construction du local technique du stade des primevères, la nécessité de procéder à des modificatifs sur les travaux, liés notamment à l'ajout de coiffes en périphérie des acrotères.

L'avenant n°1 présenté par l'entreprise BATITECH, titulaire du lot 3, s'élève à 634,04€ HT faisant porter le montant total du marché à 3.974,04€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Accepte la réalisation de ces travaux
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

VIE SOCIALE ET SCOLAIRE

Compte-rendu du Conseil d'Ecole du 12/06/2018

Le conseil municipal prend connaissance du dernier compte rendu du conseil d'école, au cours duquel ont été abordés la vie de l'école, les effectifs, les activités scolaires en cours et à venir.

URBANISME BATIMENTS

Rapport de la commission communale

Sur proposition de la commission communale « Urbanisme et Bâtiments », le conseil municipal approuve les avis émis sur les autorisations d'urbanisme.

Délégation à Monsieur le Maire : déclaration d'intention de ne pas aliéner

- N°22/2018 ROCHE Yves/TOIMATA Marie-France à LANGUEDOC Jean-Jacques, 7 chemin de Fontordine
- N°23/2018 FABLET Jean-Noël à FORNEY François, 63 rue du Villebon
- N°24/2018 GB Immobilier à LARDIERE Joël, 11 rue des Tulipes
- N°25/2018 GIRAUDET Luc à GRAFFARD Michel et LECHEVETREL Claire, 4 rue de la Clé des Champs
- N°26/2018 VERONNEAU Maryse à MOREAU Florian, 39 rue de Bordevert

SAFER avenant n°3 à la convention relative à la surveillance et à la maîtrise foncière

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Saint-Gervais a signé une convention puis deux avenants avec la SAFER, relatifs à la surveillance et à la maîtrise foncière pour le compte de la commune. Par courrier en date du 13 juin dernier, la SAFER sollicite la signature d'un avenant n°3 puisque désormais la prestation de surveillance est réalisée via le portail cartographique VIGIFONCIER par l'intermédiaire de Challans Gois Communauté, dans le cadre de la convention en cours.

Aussi, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour signer cette avenant n°3.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal

- Accepte l'avenant n°3 à intervenir
- Autorise Monsieur le Maire à le signer

COMMUNICATION AFFAIRES CULTURELLES SPORTIVES ET DE LOISIRS

Forum des associations

Monsieur le Maire laisse la parole à Jean LOIZEAU, Adjoint aux affaires culturelles pour ce point. Il indique que comme l'an dernier, le forum des associations se tiendra en commun avec les communes de St Urbain, Beauvoir sur Mer et Bouin. Il aura lieu le samedi 8 septembre 2018 de 14h à 18h à la salle de sports des Primevères. Un flyer récapitulant les associations présentes sera distribué à la population.

AFFAIRES GENERALES

Challans Gois Communauté – approbation du rapport de la CLECT

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) créée par délibération du conseil communautaire le 12 janvier 2017 a été saisie afin de procéder à l'évaluation des charges transférées et de permettre le calcul des attributions de compensation définitives 2018. La CLECT doit évaluer les charges liées au transfert des compétences par les communes à l'EPCI ainsi que les restitutions de compétences de l'intercommunalité vers certaines communes. La CLECT rend ses conclusions sur les montants à imputer sur l'attribution de compensation des onze communes membres de la communauté de communes.

La CLECT a établi et approuvé un rapport, le 07 juin 2018, sur les transferts de charges et de ressources liées au contingent SDIS transféré des communes à la communauté de communes et de l'ajustement des charges transférées par la commune de Saint Christophe du Ligneron.

Ce rapport annexé à la présente délibération doit être soumis à l'approbation des assemblées délibérantes dans un délai de 9 mois à compter du transfert (ou de la fusion). Il présente les méthodes d'évaluation des charges transférées ainsi que l'évaluation des transferts de charges de compensation définitives par champ de compétence impactant le montant des attributions de compensation 2018 par commune.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Vu le Code Général des Impôts (CGI) et notamment l'article 1609 nonies C

Vu la délibération du conseil communautaire Challans Gois Communauté du 12 janvier 2017 portant création et composition de la Commission Locale d'Evaluation (CLECT)

Considérant le rapport de la CLECT,

- Approuve le contenu et les conclusions du rapport de la CLECT en date du 07 juin 2018, tel qu'annexé à la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

Informations sur le personnel communal

- Mme Nadia RABILLÉ est admise en retraite pour invalidité à compter du 1^{er} juillet 2018
- Mme Jenna RENAUD, en congé maternité fin août sera remplacée par Mme Laurence BERTRAND dont le contrat prendra effet au 1^{er} août 2018
- Monsieur Jonathan MURAIL est embauché en contrat saisonnier aux services techniques du 28 juin au 30 septembre 2018.

Dates à retenir

- Prochains Conseils Municipaux : lundi 10 septembre et 15 octobre 2018 à 20h
- Accueil des estivants : lundi 06 août 2018 à 19h au camping municipal
- Pot départ en retraite de Mme Liliane GALTEAU, Messieurs Maxime MONNERON et Jean-Pierre BOUTOLLEAU le jeudi 30 août à 19h salle des mariages
- Forum des associations le samedi 08 septembre de 14h à 18h salle de sports des primevères

Le Maire,